

Montréal, le 10 juin 2014

Consultation sur la fiscalité internationale
Direction de la politique de l'impôt
Ministère des Finances
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Par courriel : international.tax-impot.international@fin.gc.ca

Objet : Appui de l'APEM à l'intervention de l'ADISQ dans le cadre de la Consultation sur la planification fiscale internationale par les multinationales

Madame, Monsieur,

Par la présente, l'APEM donne son appui à l'intervention soumise par l'ADISQ en ce 10 juin 2014 dans le cadre de la Consultation sur la planification fiscale internationale par les multinationales.

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente et défend les intérêts de plus de 50 entreprises et professionnels du domaine de l'édition musicale, dont la quasi-totalité des éditeurs actifs canadiens francophones.

Les éditeurs musicaux que nous représentons accompagnent les auteurs et compositeurs dans la création et la production d'œuvres musicales et assurent l'exploitation de ces œuvres. Lorsqu'exploitées en ligne, celles-ci sont mieux représentées sur les services canadiens de vente de musique en ligne que sur les services étrangers. Or, leurs ayants droit – auteurs, compositeurs et éditeurs – se trouvent désavantagés par la concurrence des services étrangers de vente en ligne, qui évitent l'application des lois fiscales canadiennes, tel qu'expliqué dans l'intervention de l'ADISQ. Le fait que les services étrangers de vente en ligne évitent les lois fiscales canadiennes nuit au développement des services canadiens de même nature et, de ce fait, à l'exploitation des œuvres musicales canadiennes. Cela prive les ayants droit canadiens de la musique de revenus potentiels tirés de l'exploitation de leurs œuvres et, de là, menace leur capacité à en créer de nouvelles.

Ainsi, l'APEM présente au gouvernement canadien son soutien à la demande de l'ADISQ à l'effet que les entreprises étrangères de vente de musique en ligne soient pleinement assujetties à la Loi sur la taxe d'accise et à la Loi de l'impôt sur le revenu et que notre gouvernement donne à l'industrie canadienne de la musique les moyens de prendre sa place dans l'univers numérique.

De plus, l'APEM appuie le plaidoyer de l'ADISQ en faveur d'une redistribution d'une partie des taxes et revenus des entreprises de vente de musique en ligne à l'industrie canadienne de la musique, afin de soutenir les efforts de promotion des œuvres musicales canadiennes sur les plateformes numériques, notamment. Ces sommes seront utiles à l'industrie canadienne de la musique afin qu'elle se taille une place dans l'univers numérique et qu'elle rattrape, à ce niveau,

le retard accumulé au cours des dernières années. Cela contribuera à sa vitalité et à son rayonnement.

L'APEM croit également que ces sommes devraient notamment être versées au Fonds de la musique du Canada, présentement administré par la Direction de la politique et des programmes de la musique du ministère du Patrimoine canadien, qui finance tous les secteurs de l'industrie de la musique, incluant celui que nous représentons, et travaille de concert avec ceux-ci afin de s'assurer que son financement réponde adéquatement aux besoins toujours en évolution de l'industrie canadienne de la musique.

En somme, l'APEM appuie l'intervention de l'ADISQ soumise en ce 10 juin 2014, à l'effet que les entreprises étrangères de vente de musique en ligne soient pleinement assujetties à la *Loi sur la taxe d'accise* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu* ainsi qu'à l'effet qu'une partie des taxes et revenus des entreprises de vente de musique en ligne soit redistribuée à l'industrie canadienne de la musique. L'APEM accepte également que cette présentation soit affichée sur le site Web du ministère des Finances, en complément de celle de l'ADISQ. Le crédit d'avoir soumis cette présentation devrait revenir à l'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM).

Je vous remercie de l'attention accordée à notre intervention. En espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Joëlle Bissonnette
Directrice générale

